



Décision n° CODEP-LYO-2026-044539 du président de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection du 29 juillet 2026 autorisant la création et l'exploitation de deux nouveaux piézomètres sur la centrale nucléaire de Bugey

Le président de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 593-1 et R. 593-55 à R. 593-58 ;

Vu le décret du 20 novembre 1972 autorisant la création par Électricité de France de la centrale nucléaire de Bugey (2e et 3e tranches) dans le département de l'Ain ;

Vu le décret n° 76-771 du 27 juillet 1976 autorisant la création par Électricité de France des quatrième et cinquième tranches de la centrale nucléaire de Bugey dans le département de l'Ain ;

Vu l'arrêté du 7 février 2012 modifié fixant les règles générales relatives aux installations nucléaires de base ;

Vu la décision n° 2017-DC-0616 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 30 novembre 2017 modifiée relative aux modifications notables des installations nucléaires de base ;

Vu la demande d'autorisation de modification notable référencée D5110LETMENVT2500023 soumise par EDF par télétransmission le 9 décembre 2025 ;

Vu le courrier de l'ASN de demande de compléments référencé CODEP-LYO-2026-012142 du 20 février 2026 ;

Vu les éléments complémentaires apportés par EDF, dans le cadre de l'instruction de l'ASN, par courrier référencé D511LETMENVT2600011 du 30 avril 2026 ,

Décide :

Article 1^{er}

Électricité de France, ci-après dénommée « l'exploitant », est autorisée à modifier de manière notable la centrale nucléaire de Bugey (INB n° 78 et n° 89) pour créer et exploiter deux nouveaux piézomètres, dans les conditions prévues par sa demande du 9 décembre 2025 susvisée amendée par le courrier du 30 avril 2026.

Article 2

La présente décision peut être déférée devant le Conseil d'État par l'exploitant, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Article 3

Le directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera notifiée à l'exploitant et publiée au Bulletin Officiel de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection.

Fait à Lyon, le 29/07/2026

Pour le président de l'ASNR et par délégation,
L'inspecteur en chef

Signé par

Christophe QUINTIN